

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD327

présenté par

M. Saint-Huile, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout et M. de Courson

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'administration »

les mots :

« et économique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'un statut d'API tel que proposé dans les amendements précédents impose la mise en place d'un comité social et économique », tel est le sens de cet amendement.